

INPI
M. Yves Lapiere
Directeur Général
15 rue des minimes – CS 50001
92677 Courbevoie Cedex

Paris, le 25 novembre 2014

Objet : Procédures INPI et loi sur la simplification administrative.

**LETTRE COMMUNE
Novembre 2014**

apeb
Association des Praticiens Européens des Brevets

apram

aspi

cncpi
Commissariat National
des Conseils en Propriété Industrielle

MEDEF

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous remercions de votre écoute et acceptons bien volontiers la concertation constructive que vous proposez.

Toutefois la publication récente des décrets pris en application de la loi sur la simplification administrative (PJ), qui sont d'application immédiate, nécessite des éclaircissements urgents concernant les procédures dont votre Institut a la charge.

Pourriez-vous nous mettre en rapport rapidement avec vos collaborateurs qui doivent en pratique appliquer les nouvelles règles. Cela nous permettrait de résoudre les problèmes les plus simples et de rendre notre concertation encore plus efficace.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations respectueuses.

T. Sueur
APEB
MEDEF

C. Piednoel
APRAM

P. Conan
ASPI

A. Michelet
CNCPI